



UNION EUROPEENNE
Mission d'Observation Electorale
Mauritanie 2007

DECLARATION PRÉLIMINAIRE

L'élection présidentielle de mars 2007 a constitué un scrutin ouvert, crédible et transparent qui permet de sortir de la période de transition et représente une étape importante sur la voie de la construction démocratique en Mauritanie. Le renforcement de la société civile, la libéralisation du secteur de l'audiovisuel et le contrôle du financement des campagnes demeurent des chantiers pour l'avenir.

Nouakchott, le 29 mars 2007

Pour rappel, sur invitation des autorités mauritaniennes, la Commission européenne a décidé de déployer une Mission d'observation électorale (MOE UE) pour observer les deux tours de l'élection présidentielle des 11 et 25 mars 2007. La MOE UE est dirigée par Marie Anne Isler Béguin, membre du Parlement européen.

La MOE UE est présente en Mauritanie depuis le 2 février 2007 et restera dans le pays jusqu'au 14 avril 2007. La mission opère conformément à la déclaration de principe pour l'observation internationale des élections du 27 octobre 2005. Cette observation de longue durée couvre toutes les étapes du processus électoral et vise à contribuer au renforcement de la transparence, de la crédibilité de l'élection et de la confiance des acteurs dans le processus.

La MOE UE a déployé 80 observateurs, ressortissants de 19 des 27 Etats membres de l'Union européenne et de la Suisse, dans les treize wilayas du pays, à l'occasion des deux tours de l'élection présidentielle. Une délégation du Parlement européen, conduite par Alain Hutchinson, s'est associée à la MOE UE et se joint à la présente déclaration.

Durant la journée du scrutin, les observateurs de la MOE ont visité 622 bureaux de vote, assurant ainsi à nouveau une couverture de 26 % de l'ensemble des 2.378 bureaux de vote. La Mission restera dans le pays jusqu'au 14 avril 2007 notamment pour couvrir les aspects post-électorales. Durant les prochaines semaines, la mission rédigera un rapport final qui sera rendu public et contiendra les conclusions de ses observations et des recommandations pour l'avenir.

Résumé.

- Le deuxième tour de l'élection du Président de la République s'est déroulé dimanche 25 mars 2007 dans le calme et sans incident. Le taux de participation des électeurs est resté élevé, marquant ainsi l'attachement des Mauritaniens au processus démocratique.
- Il s'agit de la dernière étape du processus de transition initié après le coup d'Etat du 3 août 2005. La passation des pouvoirs au Président élu qui doit se dérouler le 19 avril consacrera l'établissement des institutions démocratiques. Cette élection unique en son genre marque un virage dans l'histoire du pays.

- En dépit de l'absence de campagne électorale officielle entre les deux tours, les deux candidats ont bénéficié d'un traitement équitable dans les médias publics. Pour la première fois, un débat retransmis en direct à la télévision et à la radio, facilité par la HAPA, a permis aux électeurs de comparer les idées défendues et les programmes présentés.
- Le scrutin du 25 mars a été conduit par le Ministère de l'intérieur de façon efficace et transparente. Les efforts de formation complémentaire entre les deux tours ont permis une meilleure application de l'ensemble des procédures de vote.
- Forte de l'expérience acquise, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a renforcé son rôle de contrôle et de supervision. Elle a efficacement contribué au contrôle et à la transparence des résultats.
- La présence des représentants des candidats dans tous les bureaux de vote observés constituait une garantie supplémentaire de transparence du processus. En dépit des difficultés rencontrées, l'observation nationale y a également contribué.
- A l'occasion de ce second tour, la MOE a relevé aux alentours des bureaux de vote une augmentation sensible des activités partisans de la part de militants des deux candidats.
- Le climat politique post-électoral est serein. La qualité du processus a été reconnue par les acteurs politiques et les résultats n'ont pas fait l'objet de contestations.

Environnement politique et campagne.

Ce deuxième tour de l'élection du Président de la République constitue la dernière étape du processus de sortie de la transition et de retour à des institutions bénéficiant de la légitimité démocratique. Il s'est déroulé conformément aux engagements pris et dans le respect du calendrier initialement fixé.

Du fait de l'absence de campagne officielle entre les deux tours, les activités de campagne des deux candidats ont été discrètes mais intenses (réunions dans des lieux privés, campagne de porte à porte, offres de transport). A cet égard, la mission recommande qu'une période de campagne officielle soit instituée entre les deux tours et fasse l'objet d'une réglementation détaillée. Ceci éviterait des divergences d'interprétation sur les activités autorisées et interdites et permettrait plus facilement de prendre les mesures nécessaires pour garantir une égalité de traitement des candidats en matière d'accès aux médias, de contrôle du financement et d'activités de campagne.

La neutralité de l'administration et des sociétés publiques a dans l'ensemble été respectée au cours de la campagne électorale et dans le déroulement des opérations électorales. Chaque fois que cela était possible, les allégations d'utilisation de biens publics à des fins électorales ont été vérifiées par la MOE et n'ont pas pu être établies.

La MOE se réjouit de la sérénité du climat politique post-électoral et de l'acceptation des résultats par les parties concernées qui reflètent la qualité des opérations électorales et démontrent la maturité et le sens des responsabilités des populations et des acteurs politiques.

L'absence de contentieux judiciaire sur les résultats apporte une indication supplémentaire de leur bonne acceptation. Le Conseil constitutionnel n'a en effet enregistré aucun recours.

Médias.

Malgré l'absence d'une campagne électorale officielle entre les deux tours de scrutin, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a assuré sa responsabilité d'organe de régulation des médias afin de garantir l'égal accès des deux candidats aux médias publics. La HAPA a ainsi accordé, en concertation avec la radio et la télévision, deux minutes de couverture médiatique à chacune des déclarations de ralliement en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats, une mesure globalement bien respectée par ces deux médias. La HAPA a également joué un rôle de parrainage dans le débat radiotélévisé du 22 mars qui a opposé les deux candidats.

Concernant la couverture médiatique de manière plus générale, les résultats du monitoring de la MOE montrent qu'au niveau de la radio et de la télévision, le traitement est légèrement favorable au candidat Sidi Ould Cheikh Abdallahi (54,72% à la radio et 57,17% à la télévision). Cette situation peut s'expliquer notamment par le nombre supérieur de candidats battus au premier tour qui se sont ralliés à Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Les journaux publics (Horizons et Chaab) ont respecté une plus grande équité à l'égard des deux candidats.

Suite au déséquilibre sensible constaté dans les médias publics en faveur du candidat Sidi Ould Cheikh Abdallahi, la HAPA a réagi à juste titre en rappelant la nécessité pour les médias d'assurer un traitement équitable des deux candidats. Cette intervention n'a pas permis de rétablir l'équilibre. La mission est d'avis cependant que cette différence de traitement est peu significative et ne répond pas à une intention délibérée.

Un débat radiotélévisé a été organisé entre les deux candidats le 22 mars à 21 heures et a duré 2 heures et 45 minutes. La mission salue cette initiative qui constitue une première, même si le débat a consisté en une présentation des positions respectives des candidats sur une série de thèmes prédéfinis plus qu'en une confrontation d'idées.

La presse écrite privée a montré sa diversité et varie dans sa manière de couvrir les activités des candidats. El Emel Jedid, Essiraj et Nouakchott Info ont favorisé Ahmed Ould Daddah, alors qu'Al Akhbar marque une préférence pour Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Le Calame et l'Authentique sont restés plus équilibrés dans leur couverture.

Cadre juridique et administration électorale.

La MOE tient à mentionner à nouveau et à saluer les progrès considérables qui ont été réalisés durant la période de transition dans les domaines du droit et de l'administration électorale. Des réformes majeures ont en effet renforcé la fiabilité et la transparence des procédures et garantit le bon déroulement de ce scrutin. Il s'agit notamment de la création d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de la conception et de la confection du bulletin de vote.

Le ministère de l'Intérieur a confirmé ses excellentes capacités d'organisation matérielle des élections et son efficacité dans la difficile gestion de la logistique électorale avec la ponctualité requise. La CENI, forte de l'expérience acquise, a renforcé son rôle de contrôle et de supervision. La MOE pense d'ailleurs qu'il serait opportun d'engager une réflexion sur la possibilité de conserver les acquis de cette institution.

Quelques jours avant la tenue du deuxième tour de scrutin, des demandes d'audit du fichier électoral ont été formulées par l'un des candidats. La MOE a vérifié les allégations faites à

cette occasion et est en mesure de confirmer que la liste électorale répond aux exigences de fiabilité et de transparence.

La MOE estime que des améliorations peuvent encore être à apportées au cadre juridique et à l'administration électorale afin par exemple de simplifier les modalités de marquage du bulletin de vote, de permettre l'émargement personnel de la liste électorale par l'électeur, de revoir la conception et les modalités de remplissage du procès verbal des opérations de vote.

Scrutin.

Un total de 1.130.604 électeurs étaient appelés aux urnes ce dimanche 25 mars pour exprimer leur choix dans 2.378 bureaux de vote.

Conduit de façon efficace et ordonnée par le Ministère de l'intérieur, le scrutin du 25 mars s'est déroulé dans le calme, en dépit d'un climat légèrement plus tendu qu'au premier tour. La participation des électeurs est restée élevée dans l'ensemble (67,48 %), avec des variations régionales importantes, de 57,5% au Guidimagha à 76,96 % au Trarza.

Les efforts de formation complémentaire et de clarification sur certaines modalités du scrutin, conduits entre les deux tours dans la plupart des moughataas, ont permis une meilleure application de l'ensemble des procédures de vote.

La quasi-totalité des bureaux de vote ont ouvert à l'heure avec le personnel désigné et dotés du matériel essentiel. Le vote s'est déroulé de manière plus rapide qu'au premier tour.

L'affichage des listes électorales devant les bureaux de vote était effectif presque partout, facilitant ainsi l'orientation et l'identification des électeurs. Parmi les procédures de contrôle, la signature du président du bureau de vote au verso des bulletins remis aux électeurs était également appliquée dans la plupart des bureaux de vote observés. Le contrôle de l'encrage des doigts est resté généralement insuffisant. Un nombre important de cartes d'électeurs se trouvaient encore dans les bureaux de vote le jour de l'élection, mais ceci n'a pas perturbé le bon déroulement du scrutin.

Par rapport au premier tour du scrutin présidentiel, la MOE a relevé sur l'ensemble du territoire, plus d'activités partisans aux alentours des bureaux de vote par les militants des deux candidats. La pratique du retrait de cartes d'identité contre rémunération a fait l'objet de nombreuses rumeurs et d'accusations mutuelles, qui n'ont le plus souvent pas été établies.

La présence des représentants des candidats dans tous les bureaux de vote observés a contribué à assurer un contrôle renforcé et une plus grande transparence des opérations. En dépit d'un manque d'expérience et des sérieuses difficultés rencontrées dans la coordination de ses efforts, l'observation nationale a également contribué à cette transparence. Celle-ci devrait bénéficier d'un soutien dans sa réorganisation.

Dépouillement et consolidation des résultats.

La MOE a observé que les opérations de dépouillement se sont déroulées sans irrégularités et dans la transparence, même si les procédures ne sont pas toujours uniformes concernant notamment le contrôle des signatures, le décompte des émargements, la réconciliation des bulletins de vote, et l'utilisation des feuilles de pointage.

La réduction du nombre de bulletins nuls (4,04% au lieu de 6,38%) constitue une autre amélioration du processus.

L'affichage des procès-verbaux de résultats et la remise des extraits de procès-verbaux aux représentants des candidats ont été réalisés presque partout de manière systématique.

La mission salue également l'excellent travail réalisé par la CENI en matière de contrôle et de transparence des résultats, grâce à un dispositif de mise en réseau moderne et efficace.

Comme il s'y était engagé, le ministère de l'Intérieur a entamé la publication des résultats par bureau de vote permettant ainsi un contrôle effectif de la conformité des résultats par les candidats et par les observateurs. Il convient de saluer cette performance qui contribue à la transparence et à la crédibilité du scrutin. Une publication plus rapide permettrait cependant aux candidats de présenter sur cette base un recours éventuel dans les délais légaux.

Les opérations de recensement des votes se sont déroulées de manière régulière et transparente.

Les élections de 2006 et 2007 auront constitué une avancée démocratique remarquable réalisée en peu de temps. Cette élection unique en son genre marque un virage dans l'histoire du pays et consacre l'établissement des institutions démocratiques. Le renforcement des partis politiques et de la société civile doit continuer à mobiliser les énergies. De même, la libéralisation du secteur audiovisuel et le contrôle du financement des campagnes sont encore les chantiers de l'avenir.

La MOE remercie les autorités mauritaniennes, les candidats et les partis politiques ainsi que la société civile pour leur constante disponibilité et leur franche collaboration qui auront grandement contribué à faciliter l'accomplissement de son travail.

La MOE rend un hommage appuyé aux Mauritaniennes et aux Mauritaniens pour leur adhésion au processus de transition démocratique. Leur accueil et leurs manifestations de soutien ont constitué un réel encouragement pour les observateurs.

*Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez Mme. Silvia de Félix,
chargée des contacts avec les médias, au bureau de la MOE :*

Mobile Phone : (+222) 608 12 26

Email : silvia.defelix@eueommauritania.org

Internet : www.eueommauritania.org